

# CYCLE DE FORMATION – MÉDIATION – 2<sup>ème</sup> semestre 2020

## PREVENTION ET REGLEMENT DES DIFFERENDS

Ce cycle de formation est assuré par des praticiens de la médiation, à raison de 8 séances.

Elle entre dans le cadre du programme validé par la Fédération Française des Centres de Médiation (FFCM).

Chaque séance se déroule de 8 h 30 à 18 h, 8 heures par jour, soit 64 heures de formation pour le cycle complet.

### PROGRAMME PREVISIONNEL

<b>Lundi</b> 14 septembre 2020 19 heures	<b>VISIO</b> Annabelle FOUILLOUX Responsable pédagogique	<b>INTRODUCTION DU PROGRAMME DE FORMATION POUR LES PARTICIPANTS EN VISIOCONFERENCE</b>
<b>Mardi</b> 15 septembre 2020	<b>PRESENTIEL OU VISIO</b> Gilles-Robert LOPEZ	<b>INTRODUCTION A LA MÉDIATION : MODE ALTERNATIF DE RÈGLEMENT DES CONFLITS</b> - Univers de la médiation dans l'ordonnancement juridique - Comprendre le processus de médiation pour acquérir des réflexes permettant de gérer le déroulé d'une médiation
<b>Mardi</b> 29 septembre 2020	<b>PRESENTIEL OU VISIO</b> Jean-Pierre BONAFE SCHMITT	<b>DÉROULÉ PRATIQUE D'UNE MÉDIATION</b> - Trame du processus - Aspects pragmatiques
<b>Vendredi</b> 9 octobre 2020	<b>PRESENTIEL OU VISIO</b> Fédérica OUDIN	<b>OUTILS ET MÉTHODE : COMMUNICATION &amp; MÉDIATION</b> - Écoute active - Questionnement (méthodologies, points d'attention)
<b>Vendredi</b> 16 octobre 2020	<b>PRESENTIEL OU VISIO</b> Florence BACHELET	<b>LES ASPECTS JURIDIQUES DE LA MEDIATION</b> - Le cadre légal : définitions, confidentialité, délais, accord - La pratique : consignations, honoraires, indépendance du médiateur, définition de l'objet de la médiation, prolongations de délai, accord de médiation
<b>Date à déterminer</b>	<b>VISIO</b> Annabelle FOUILLOUX Responsable Pédagogique	<b>POINT INTERMEDIAIRE DE FORMATION POUR LES PARTICIPANTS EN VISIOCONFERENCE</b>
<b>Jeudi</b> 5 novembre 2020	<b>PRESENTIEL OU VISIO</b> Annabelle FOUILLOUX	<b>TECHNIQUE ET MAITRISE DES POSTURES : LA GESTION DES CONFLITS</b> - Profils en présence - Types de conflits - Méthode d'analyse
<b>Mardi</b> 17 novembre 2020	<b>PRESENTIEL OU VISIO</b> Alain FOËSSEL & Jacques CHANET	<b>CO-MÉDIATION</b> - La première approche concrète d'une médiation après formation - Approche de médiations complexes ou aux enjeux personnels intenses - Gérer les modalités d'une médiation à deux : place de chacun et jeux relationnels
<b>Vendredi</b> 4 décembre 2020	<b>PRESENTIEL OU VISIO</b> Alain FOËSSEL	<b>MISE EN SITUATION A PARTIR D'UNE MÉDIATION FILMÉE</b> - Travail sur un exemple (film CNPM) - Points de vigilance : organisation, introduction, mise en place de la médiation - Posture du médiateur et expression verbale et non verbale
<b>Lundi</b> 14 décembre 2020	<b>PRESENTIEL OU VISIO</b> Gilles-Robert LOPEZ & Pascal FARICIER	<b>LE KIT DE LA MÉDIATION : LES OUTILS PRATIQUES DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE MÉDIATION</b> - Mise en place d'outils permettant au médiateur de suivre de façon professionnelle le déroulé d'une médiation - Etude des documents et mise en situation
<b>Mercredi</b> 16 décembre 2020 19 heures	<b>VISIO</b> Annabelle FOUILLOUX Responsable Pédagogique	<b>BILAN DE LA FORMATION POUR LES PARTICIPANTS EN VISIOCONFERENCE</b>

## BULLETIN D'INSCRIPTION

<b>CYCLE DE FORMATION – MEDIATION – PREVENTION ET REGLEMENT DES DIFFERENDS – 2EME SEMESTRE 2020</b>			
<b>LIEU : DCF – 27 AVENUE DE LA LIBERATION – 42400 SAINT-CHAMOND OU VISIOCONFERENCE</b>			
<b>NOM</b>		<b>PRENOM</b>	
<b>ADRESSE</b> (qui sera indiquée sur les attestations de présence et les factures)			
<b>TELEPHONE</b>		<b>MAIL</b>	
<b>DATE d'envoi du bulletin</b>			
<b>SIGNATURE</b>	(Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de participation et par la présente signature les accepter sans réserve)		

<b>INSCRIPTION</b>			
<b>JOURNEES DE FORMATION</b>		<b>PRESENTIEL (320 € HT / journée)</b>	<b>VISIOCONFERENCE (290 € HT/journée)</b>
<b>JOURNEE 1</b>	<b>Mardi 15 septembre 2020</b>	Inscription <input type="checkbox"/> Coût : 384 € TTC	Inscription <input type="checkbox"/> Coût : 348 € TTC
<b>JOURNEE 2</b>	<b>Mardi 29 septembre 2020</b>	Inscription <input type="checkbox"/> Coût : 384 € TTC	Inscription <input type="checkbox"/> Coût : 348 € TTC
<b>JOURNEE 3</b>	<b>Vendredi 9 octobre 2020</b>	Inscription <input type="checkbox"/> Coût : 384 € TTC	Inscription <input type="checkbox"/> Coût : 348 € TTC
<b>JOURNEE 4</b>	<b>Vendredi 16 octobre 2020</b>	Inscription <input type="checkbox"/> Coût : 384 € TTC	Inscription <input type="checkbox"/> Coût : 348 € TTC
<b>JOURNEE 5</b>	<b>Jeudi 5 novembre 2020</b>	Inscription <input type="checkbox"/> Coût : 384 € TTC	Inscription <input type="checkbox"/> Coût : 348 € TTC
<b>JOURNEE 6</b>	<b>Mardi 17 novembre 2020</b>	Inscription <input type="checkbox"/> Coût : 384 € TTC	Inscription <input type="checkbox"/> Coût : 348 € TTC
<b>JOURNEE 7</b>	<b>Vendredi 4 décembre 2020</b>	Inscription <input type="checkbox"/> Coût : 384 € TTC	Inscription <input type="checkbox"/> Coût : 348 € TTC
<b>JOURNEE 8</b>	<b>Lundi 14 décembre 2020</b>	Inscription <input type="checkbox"/> Coût : 384 € TTC	Inscription <input type="checkbox"/> Coût : 348 € TTC
<b>RECAPITULATIF</b>		Nbre de journées _____ x 384 € TTC	Nbre de journées _____ x 348 € TTC
		<b>Montant total des journées de formation en présentiel</b> _____ € TTC <b>(1)</b>	<b>Montant total des journées de formation en visioconférence</b> _____ € TTC <b>(2)</b>
<b>COÛT TOTAL DE LA FORMATION</b>		<b>Montant (1) + (2) = _____ € TTC</b>	

<b>REGLEMENT PAR CHEQUE</b>	A établir à l'ordre de <b>DCF</b> et à adresser à : <b>DCF – 27 avenue de la Libération – 42400 SAINT-CHAMOND</b>
<b>REGLEMENT PAR VIREMENT</b>	<b>RIB</b> (page suivante) <i>Merci de bien indiquer votre nom et votre prénom dans le libellé de votre virement bancaire</i>

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE – CRÉDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE-LOIRE				
Titulaire : S.A.S DCF	Code banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé Rib
RIB France	14506	00019	72851960520	28
	International Bank Account Number			Bank Identification Code (BIC)
IBAN ETRANGER	FR76 1450 6000 1972 8519 6052 028			AGRIFRPP845

## NOS FORMATEURS

- Monsieur Gilles-Robert LOPEZ, Médiateur Président de la CNPM, Co-fondateur du GEMME – Ancien Bâtonnier
- Monsieur Jean-Pierre BONAFE SCHMITT – Chercheur au Groupe d'Etude Médiation CNRS – Université Lyon II, Sociologue du droit & Médiateur
- Madame Fédérica OUDIN – Enseignant chercheur à l'Université de Tours – Médiatrice en entreprise
- Madame Florence BACHELET – Avocat - Médiateur
- Madame Annabelle FOUILLOUX – Consultante en management – GRH – Diplômée HEC - Enseignante EM Lyon
- Monsieur Alain FOËSSEL – Médiateur CNPM
- Monsieur Jacques CHANET – Ancien Juge Tribunal de Commerce de Bordeaux, Ancien Juge Conseil des Prud'hommes, Ancien directeur de banque, médiateur CNPM

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION / VENTE

A défaut de convention expresse, les formations doivent être réglées avant leur début lors du retour du devis accepté. Les documents suivants seront adressés aux clients de la formation :

- ✚ **A réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement correspondant** : une confirmation d'inscription et, si demandée, une convention de formation.
- ✚ **A l'issue de la formation** : une attestation de présence, la copie de la feuille d'émargement ainsi que la facture « acquittée ».

Toute demande d'annulation d'une inscription doit être notifiée par écrit à **DCF**. Les conditions d'annulation sont les suivantes :

- Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant la date de la formation ou en cas d'absence du participant, DCF facturera l'intégralité du montant de la formation au participant ou à l'entreprise concernée.
- Toutefois, les remplacements de participants sont acceptés sous réserve de confirmer par écrit à **DCF** les coordonnées du nouveau stagiaire.
- Dans le cadre du cycle de formation « Prévention et règlement des différends », en cas d'absence exceptionnelle, il pourra être proposé au stagiaire, sans que cela ne constitue un engagement, de participer à la séance manquante lors du cycle suivant, qui pourra se dérouler partout en France, sans garantie de date puisque ces cycles sont montés en fonction d'un nombre de participants.

**DCF** se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 5 jours calendaires avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, **DCF** s'engage à informer immédiatement chaque participant par écrit et, soit proposer une nouvelle date, soit à rembourser la séance de formation annulée.

**DCF** se réserve le droit de modifier le programme de la formation en cas de nécessité et de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

Les contestations, de quelque nature qu'elles soient, qui pourraient naître à l'occasion des présentes conditions générales de participation, qu'il s'agisse de leur validité, de leur interprétation ou de leur exécution, seront, préalablement à toute action juridictionnelle ou arbitrale, soumises à une médiation que les parties s'engagent à mettre en œuvre.